
Adresse du conseil-général de la commune de Castres (Tarn) qui fait part à la Convention des nombreux dons patriotiques faits par ses habitants pour les défenseurs de la République, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général de la commune de Castres (Tarn) qui fait part à la Convention des nombreux dons patriotiques faits par ses habitants pour les défenseurs de la République, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 381-382;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36244_t2_0381_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

nation française, à votre voix, a porté en peu de tems de grands coups sur tous les points de la République. Ces heureux succès qui font la gloire de nos armées et notre joie sont dûs à votre courage et à la volonté suprême que vous avez manifesté. Poursuivez généreux mandataires et nos ennemis, bientôt cesseront de souiller le sol de la liberté.

Au milieu de vos grands et difficiles travaux, vous n'oubliez rien de ce qui peut régénérer le territoire et le fertiliser. Votre décret sur le dessèchement des étangs qui est un des bienfaits qui soient émanés de votre sagesse. La Brenne qui fait partie de notre département, est une de ces contrées de la République qui, peut-être retrace le plus les effets du despotisme monacal et féodal. Les vapeurs qui, surtout en été, s'élèvent des marais qui la couvrent, portent au loin la désolation, et les hommes, les bestiaux, qui y sont répandus sont les premiers à en ressentir les funestes effets, aussi l'observation de tous les tems a-t-elle démontrée que l'une et l'autre espèce y était très dégénérée. En rendant des terrains à l'agriculture, vous assurez, Citoyens Représentans, l'accroissement de la population et le bonheur de la génération future. »

J. CUINAT (présid.), COUTURIER, ROBERT, HUARD, DUBRAY.

16

Barras, représentant du peuple près l'armée du Midi, envoie à la Convention les lettres de prêtrise du citoyen Barrieu (1).

Insertion au bulletin (2).

« Citoyen président, nous te transmettons des lettres de prêtrise que nous a offert très librement le citoyen César Barrieu. Non content de répudier son ancienne épouse mystique, il s'est marié avec une bonne patriote, et au lieu de s'occuper à donner des âmes à Dieu, il va procurer des corps à la république. Ainsi soit-il. Salut et fraternité (3). »

17

Le conseil-général de la commune de Castres, département du Tarn, fait part à la Convention des nombreux dons patriotiques faits par ses habitans pour les défenseurs de la République (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Castres, 17 niv. II] (6)

« Représentans,

Nous devons à nos concitoyens de vous faire connaître leur attachement à la révolution, leur

(1) P.V., XXIX, 274.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl¹).

(3) *Ann. patr.*, p. 1709; *Audit. nat.*, n^o 481. Mention dans C. Eg., p. 130; M.U., XXXV, 439; *Mess. soir*, n^o 517.

(4) P.V., XXIX, 274. Mention dans *Mon.*, XIX, 233; *J. Sablier*, n^o 1081; *J. Fr.*, n^o 480; M. U., XXXV, 476-77; *Audit. nat.*, n^o 481.

(5) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl¹).

(6) C. 288, pl. 887, p. 33.

dévouement pour la chose publique. Dans un moment où le peuple français achète sa liberté au prix de tant de sang; de tant de sacrifices, nous ne calculons point notre contingent, et nous contribuons avec joie au statut de la patrie, au dépens de nos vies et de nos fortunes.

De nombreux défenseurs enfantés par la commune de Castres combattent aux frontières les satellites des tyrans, les différents corps armés sortis de notre département s'enorgueillissent d'une foule de jeunes Castrais réunis sous les drapeaux tricolores, non par la force des réquisitions mais par l'amour sacré de la patrie.

A peine l'infâme Toulon fut-il vendu aux Anglais, à peine fûmes-nous instruits qu'un représentant du peuple français avait été assassiné par des féroces esclaves, que dans le même instant et par un mouvement spontané d'indignation et de patriotisme l'on vit se former dans nos murs un bataillon nombreux destiné à venger la mort de Beauvais. Ce martyr de la liberté échappé par miracle au fer des assassins, n'a pu contenir sa sensibilité en voyant flotter le drapeau du bataillon Le Vengeur, sur lequel étaient ces mots : *Le peuple du Tarn contre les assassins de Beauvais*. Des larmes de joie coulèrent de ses yeux, il les essuya avec le drapeau.

Nos vieux accompagnent sans cesse nos frères d'armes dans les camps, et au milieu des hasards, mais en même temps nous n'oublions jamais que ceux qui prodiguent leur sang pour la patrie ont des droits sacrés à notre reconnaissance. La municipalité, la Société populaire ont sans cesse des registres ouverts pour recevoir les offrandes destinées à nos frères d'armes; c'est là qu'animés d'un patriotisme pur et désintéressé, les citoyens de cette commune semblent se disputer l'avantage de secourir les héros de la liberté.

A peine la horde espagnole eut-elle souillé notre territoire que tout le cuivre de nos ménages, même le plus nécessaire fut entassé dans les magasins du district et destiné gratuitement à vomir la mort contre nos ennemis. Les bijoux d'or et d'argent, les épauettes, les galons furent également offerts sur l'autel de la patrie dans l'enceinte de la Société populaire; à cette même époque tous les habits, uniformes, des particuliers, leurs armes de toute espèce furent données à ceux qui marchaient sur les frontières.

Bientôt de nouveaux besoins appelèrent de nouveaux sacrifices, un escadron de chasseurs à cheval fut destiné à renforcer notre cavalerie vers les Pyrénées Orientales et de suite un grand nombre d'excellents chevaux furent offerts à la patrie, un registre fut ouvert pour secourir les parents des volontaires, une somme considérable fut le fruit des souscriptions et depuis ce moment plus de 130 familles reçoivent des secours abondants qui leur font oublier l'absence de ceux qui les aidaient du fruit de leurs travaux et de leur industrie. Le bataillon Le Vengeur n'a pas été oublié dans cette distribution. A peine la nouvelle de la reprise de Toulon nous fut-elle parvenue que, devançant le décret qui consacre cet heureux événement par une fête nationale, le peuple se réunit en masse pour célébrer le triomphe de la République; il fut fait à tous les indigents une distribution abondante de pain, de vin, et de viande, et la famille de chacun de nos frères d'armes qui avaient marché contre Toulon reçut une gratification de 50 l. C'est ainsi que mêlant des actes de bienfaisance au chant des

hymnes patriotiques et aux cris mille fois répétés de Vive la République, une et indivisible, Vive la Montagne, nous avons célébré ce jour à jamais mémorable qui assure le triomphe de la Liberté.

Outre tous les effets d'armement et d'équipement que notre commune a fournis gratuitement, nous avons fait passer à l'armée une très grande quantité de souliers, plus de 60 roupes, et environ 400 chemises et 130 couvertures de laine.

La Société populaire, de son côté, arme et équipe un cavalier à ses dépens; elle a déjà expédié plusieurs ballots de linge et de charpie et plusieurs tonneaux de souliers. Tous ces dons, nous ne voulons pas les appeler sacrifices. Trop heureux celui qui peut être utile à sa patrie! pourrions-nous ignorer que nos vies, nos biens, tout notre être appartiennent à la République.

Non, Citoyens Représentans, ce n'est point un mouvement de la vanité qui nous porte à dire ce que nous avons fait pour la Liberté, peut-être sommes-nous encore en dessous de nos obligations, mais nous sommes jaloux que vous soyez instruits que les citoyens de cette commune font leur devoir, qu'ils vous suivent courageusement sur la ligne de la Révolution et qu'ils seront toujours disposés à s'immoler s'il le faut pour assurer le triomphe de la Liberté, de l'égalité et pour l'affermissement de la République française une et indivisible.»

LONGCHAMPS (*off. mun.*), LABARTHE fils (*off. mun.*), PEYRE (*off. mun.*), NOUREAU aîné (*off. mun.*), BOUSCASSE (*off. mun.*), GAU (*off. mun.*), DÉJEAN, LAROQUE, GINESTE, COURSON, BILLET, J. PUECH, RICARD, ROGER, SIVARI, ALBERT, LASTOURS (*agent nat.*) FABRE (*secrét.-greffier*).

18

La société populaire de Dijon demande à la Convention que pour terminer promptement la révolution, elle décrète la peine de mort contre tous les aristocrates reconnus (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Dijon, s. d.] (3)

« Représentans,

C'est avec nos propres moyens, bien plus qu'avec les leurs que les despotes ont conjuré contre notre liberté. Deux ans d'une guerre telle que le monde n'en vit jamais ont montré la nation française résistant aux efforts de toute l'Europe s'ordonnant, se régénérant dans son fort intérieur avec autant de calme que si elle n'eût point été investie de toutes parts. Qu'ont fait les armées de tant de nations lâchement coalisés contre une seule? Elles ont accepté des places qui leur ont été livrées par des traîtres, des places que la valeur républicaine leur a aussitôt arrachées de vive force en les repoussant de notre territoire.

(1) P.V., XXIX, 274. Mention dans *J. Sablier*, n° 1081; *Ann. R. F.*, n° 49; *J. Fr.*, n° 480.

(2) Rien au B^{is}.

(3) C. 289, pl. 894, p. 9.

Qu'avons nous à faire à présent pour terminer la guerre? Leur ôter l'espérance de nouvelles trahisons. Le tems des ménagemens, des demi-mesures, de l'indulgence est passé. Il faut que nous ne soyons plus qu'un seul peuple, et non pas deux nations opposées. Il faut que les malveillans, les ennemis du dedans soient exterminés comme ceux du dehors. La Société populaire de Dijon a arrêté à l'unanimité de vous demander un décret portant peine de mort contre tous les individus reconnus aristocrates sans exception.»

BRIAN l'aîné, BRILLAT, DOLFUSS, BUIARD, F. DEVOSGE, ROBERT, VILLOT, AIZELIN, ACCARD, PEINCEDE, J. LAURENT, GUIGNET (*huissier*), JULLIEN, RANDON, MAUREN, SAUVAGEOT, PUISNÉ, CINET, GUTOT, TRONC fils aîné, BAILLOT [*et 4 pages de signatures*].

19

Le citoyen Trebuchet, notaire à Boussac-la-Montagne (1), département de la Creuse, fait don à la Nation du montant de son office (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

20

Les administrateurs du district d'Arcis-sur-Aube font passer à la Convention l'état des dons faits dans son arrondissement pour les défenseurs de la République (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Arcis-sur-Aube, 21 niv. II] (6)

« Nous te faisons passer, Citoyen Président, le tableau énonciatif des dons faits par plusieurs communes de notre district, de leur nature et de leur quantité. Nous voyons avec satisfaction que beaucoup veulent coopérer à cette bonne œuvre, et qu'ils nous en arrivent encore tous les jours. Nous t'invitons pour piquer l'émulation des communes qui sont en retard et leur servir d'encouragement de faire insérer nominativement au Bulletin celles dont nous t'accusons ici le dévouement et de nous instruire de la destination que nous devons donner aux différens effets que nous avons entre les mains. »

POULET (?), BERTRAND, V. REURDAIN, FEUGET.

(1) Et non Baussac.

(2) P.V., XXIX, 274.

(3) B^{is}, 27 niv. (2^e suppl¹).

(4) P.V., XXIX, 274. Mention dans *M.U.*, XXXV, 439; *Ann. pair.*, p. 1710.

(5) B^{is}, 27 niv. (2^e suppl¹).

(6) C. 288, pl. 879, p. 17, 18.